# Actuel CAC

Présentiel

7h

18 personnes max

**PUBLIC**

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission CAC
- Chefs de mission CAC
- Collaborateurs confirmés CAC

**LIEU**

LISSES (91)

**PROFIL DU FORMATEUR**

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

**PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES**

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les nouveaux textes légaux et réglementaires s'appliquant aux commissaires aux comptes afin d'anticiper les conséquences sur leurs missions en 2026.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

• Etudier les dernières évolutions jurisprudentielles intéressant l'exercice professionnel des commissaires aux comptes, ainsi que les dernières positions de la Commission des études juridiques et de la Commission d'éthique professionnelle ;
• Ne pas manquer les opportunités de développement grâce aux outils de la CNCC ;
• Comprendre les attentes du régulateur sur l'exercice professionnel ;
• Sécuriser l'exercice des missions grâce à la maîtrise des normes d'exercice professionnel et de la doctrine professionnelle ;
• Organiser les missions avec une meilleure efficacité ;
• Avoir des exemples concrets et des mises en situations pour faciliter les échanges entre les participants et les formateurs sur la conduite des missions.

## CONTENU

PREAMBULE :

Pour une mise en œuvre sécurisée des missions de certification des comptes, il est essentiel de connaître et de comprendre en temps réel l'actualité législative, réglementaire, jurisprudentielle et doctrinale intéressant la profession de commissaire aux comptes.
Cette formation apporte un éclairage sur l'ensemble des nouveautés afin que les participants soient à la pointe de l'actualité et de ses conséquences en termes de pratique.

QUESTIONS TRAITEES :

Dans un contexte où l'actualité de la profession de commissaire aux comptes est toujours aussi dense, la formation Actuel 2026 privilégie une approche pratique au travers de quiz et de mises en situation pour solliciter l'expérience des participants, tout en offrant un large panorama de l'actualité normative, juridique et doctrinale de la profession.

La formation s'articule autour de courtes séquences sur des sujets très divers tels que :
• Quels sont les nouveaux textes légaux et réglementaires intéressant le commissaire aux comptes ?
• Quel est le programme de normalisation de la H2A ?
• Quelles sont les nouvelles normes d'exercice professionnel qui ont été récemment révisées et quels sont les outils développés par la CNCC pour se les approprier ?
• Quels sont les derniers avis techniques publiés par la CNCC ?
• Quelles sont les principales réponses de la commission des études juridiques et de la commission d'éthique

professionnelle à retenir au regard de leur pertinence, de leur portée générale et de leur fréquence ?
• Quels sont les outils mis à disposition par la CNCC pour le développement et la réalisation des missions et prestations ?
• Quels sont les impacts de la réforme de la facture électronique sur les missions du commissaire aux comptes ?
• Quelles sont les nouveautés en matière de contrôle d'activité ?
• Quels sont les points majeurs relevés lors des contrôles 2025 dans les rapports non EIP ?

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

•Exposé avec diaporama commenté
•Étude de cas
•Échange d'expériences
•Quiz

## MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

SALLES DE FORMATION DISPOSANT DES MATERIELS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES NECESSAIRES AU BON DEROULEMENT DE LA FORMATION.

• Diaporama au format électronique
• Documentation
• Test de validation des connaissances
• Support dématérialisé

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

• Questionnaire de positionnement initial
• Questionnaire de validation des acquis.
• Feuille de présence signée par les participants

## MODALITÉS D'ACCÈS

En cas de situation de handicap, contacter le référent : Annie CLEMENCON - contact@aecc91.com

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), AECC 91 s’engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.